



Les impacts de Genève sur le droit à l'alimentation dans les pays du Sud

FIAN Suisse



Remerciements :

Nos remerciements vont tout d'abord au Président de FIAN Suisse, Christophe Golay, avec qui nous avons eu l'idée de ce projet, et qui l'a orienté et accompagné tout au long de l'année.

Nous tenons également à remercier nos partenaires dans l'organisation de conférences publiques, le travail aux Nations Unies et les actions en faveur du droit à l'alimentation, et en particulier: le CETIM, Pain pour le prochain, Uniterre, le Groupe écosocialiste de SolidaritéS, l'autre syndicat, ATTAC-Genève, la COT-MEC, Alliance Sud, Swissaid, et la Plateforme pour une agriculture socialement durable.

Merci infiniment à nos partenaires financiers: la Ville de Genève, la Fédération genevoise de coopération, la commune de Plan-les-Ouates et la commune de Carouge.

Merci également à Léa Winter, Géraldine Puig, Aude Bumbacher et Alban Bordeaux qui ont bien voulu relire le manuscrit de cette étude.

Enfin, merci aux bénévoles, aux membres de FIAN et au Comité de FIAN Suisse pour leur soutien et leur aide précieuse.

Auteure:
Brogniart Margot

Photo de couverture:
Eric Roset (www.eric-roset.ch)

Graphisme:
Damien Guichard (www.lilirangelechat.com)

Impression:
Imprimerie Trajets
(Avenue Henri Dunant 15, 1205 Genève)

Décembre 2012

FIAN Suisse (www.fian-ch.org)
15 rue des Savoises
1205 Genève

Cette publication engage la seule responsabilité de son auteure et ne peut aucunement être considérée comme reflétant le point de vue d'autres individus ou institutions.

Tous les liens Internet cités dans la publication ont été consultés pour la dernière fois en novembre 2012.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes	8
Introduction	10

PARTIE I DÉFINITIONS

1. Le droit à l'alimentation	12
- Définition du droit à l'alimentation	12
- Définition des obligations des États	13
- Mécanismes de contrôle	14
2. Les acteurs internationaux à Genève	16
- Action humanitaire, coopération au développement et droits humains	16
- Economie, finance et commerce	17

PARTIE II DROITS DES PAYSAN-E-S ET MULTINATIONALES

1. Les luttes de la société civile et des mouvements sociaux pour l'avancement des droits humains	20
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels	20
- Conseil des droits de l'Homme	21
2. Le négoce, le trading et leur impact sur les droits humains	22
- Les multinationales de l'agro-alimentaire à Genève	22
- Impact des multinationales présentes à Genève : exemple de cas	22

PARTIE III DROIT À L'ALIMENTATION ET FINANCE INTERNATIONALE

1. La protection du droit à l'alimentation	26
- Au niveau international	26
- Au niveau national	27
2. Investissements et spéculation sur les denrées alimentaires et sur les terres	28
- Accaparement des terres et spéculation foncière	29
- Des investissements responsables, ça existe ?	30

PARTIE IV AMÉLIORER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

1. Aux niveaux fédéral, cantonal et communal	32
2. Un pas en avant, deux pas en arrière ?	34
3. Les pistes abordées lors des conférences pour une meilleure cohérence	35

Conclusion	38
Annexe	40
Bibliographie	42

Liste des acronymes

CDESC - Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies

CODAP - Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'Homme

DDC - Direction du développement et de la coopération

DESC - Droits économiques, sociaux et culturels

FGC - Fédération genevoise de coopération

FIAN - FoodFisrt Information and Action Network

ODH - Office des droits humains

OMC - Organisation mondiale du commerce

ONG - Organisations non gouvernementale

ONU - Organisation des Nations Unies

PIDESC - Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

*« La faim, c'est l'exclusion.
Exclusion de la terre, du
revenu, du travail, du salaire,
de la vie et de la citoyenneté.
Quand une personne arrive
au point de ne plus rien avoir
à manger, c'est que tout le
reste lui a été dénié. C'est une
forme moderne d'exil. C'est la
mort dans la vie » ¹*

J. de Castro

¹ *FAO, Étude de cas sur le droit à l'alimentation : Brésil, 2004, p. 9.*

INTRODUCTION

FIAN est une organisation internationale d'information et d'action en faveur du droit à l'alimentation. Depuis plus de 25 ans, FIAN concentre son action dans le plaidoyer et le soutien aux victimes de violations de ce droit. La particularité de son travail réside dans son approche basée sur la reconnaissance, le respect et la mise en œuvre des droits humains pour lutter contre la faim.

Cette étude est le fruit de la campagne d'information « **Accès À l'Alimentation**: un triple **A** pour Genève ? » composée de quatre conférences qui se sont déroulées durant l'année 2012 (voir détail en annexe). Cette campagne a mis l'accent sur les activités de Genève au sens large et leur impact sur le droit à l'alimentation dans les pays du Sud. Cette étude fait la lumière sur les tensions que Genève peut parfois rencontrer quant à la cohérence de ses politiques, et propose des pistes de réflexion pour assurer une meilleure cohérence.

Pourquoi Genève? Ville d'accueil privilégiée pour les organisations internationales et non-gouvernementales, Genève offre parallèlement un environnement propice au négoce international et à la finance. De cette dualité naît la question de la cohérence des diverses activités menées à Genève, en particulier quant à leur impact sur le droit à l'alimentation dans les pays du Sud, et du besoin ou non d'intervenir pour réduire les éventuelles contradictions entre ces activités.

Les domaines d'activités couverts par cette publication sont limités par les thèmes abordés lors de cette campagne. Cependant, afin de compléter les aspects non traités ou survolés lors des conférences mais importants pour la compréhension des enjeux de la thématique, certaines informations ont été extraites de documents, livres ou communiqués de presse de nos partenaires ayant étudié certains de ces sujets en profondeur.

Cette étude ne peut cependant pas être exhaustive; elle n'aborde pas les aspects liés à la nutrition, à la qualité des aliments, aux organismes génétiquement modifiés (OGM), à l'industrie agro-alimentaire, à la grande distribution, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), aux politiques commerciales, aux semences ou encore aux droits de propriété intellectuelle.

PARTIE I

DÉFINITIONS

1. Le droit à l'alimentation

Définition du droit à l'alimentation

Selon le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, « le droit à l'alimentation est un droit de l'homme reconnu par le droit international qui protège le droit de chaque être humain à se nourrir dans la dignité, que ce soit en produisant lui-même son alimentation ou en l'achetant. [...] Pour produire sa propre alimentation, une personne a besoin d'une terre, de semences, d'eau ainsi que d'autres ressources et, pour l'acheter, elle a besoin d'argent et d'un accès au marché. Le droit à l'alimentation implique dès lors que les États créent un cadre habilitant qui permette aux individus d'utiliser leur plein potentiel en vue de produire ou de se procurer une alimentation adéquate pour eux-mêmes et leurs familles. Pour acheter de la nourriture, une personne a besoin de revenus adéquats : le droit à l'alimentation implique par conséquent que les États fassent en sorte que les politiques salariales ou les filets de sécurité sociale permettent aux citoyens de réaliser leur droit à une alimentation adéquate ».²

Le droit à l'alimentation comprend trois éléments essentiels : l'adéquation de l'alimentation, sa disponibilité et son accessibilité de façon durable dans la dignité.

• **La disponibilité** requiert d'une part que l'alimentation soit disponible à partir de ressources naturelles, que ce soit à travers la production de nourriture via la culture de la terre ou l'élevage d'animaux, ou à travers d'autres moyens de se procurer de la nourriture, comme la pêche, la chasse ou la cueillette. Elle implique d'autre part que l'alimentation soit disponible à la vente sur les marchés et dans les magasins.

• **L'accessibilité** requiert la garantie d'un accès économique et physique à l'alimentation. L'accessibilité économique signifie que l'alimentation doit être financièrement abordable. Les individus doivent pouvoir acheter de la nourriture pour un régime alimentaire adéquat sans avoir à sacrifier d'autres besoins fondamentaux tels que les frais de scolarité, les médicaments ou le loyer. L'accessibilité physique implique que l'alimentation doit être accessible à chacun, y compris aux personnes physiquement vulnérables comme les enfants, les malades, les personnes souffrant d'un handicap ou les personnes âgées, lesquelles peuvent éprouver des difficultés à sortir pour se procurer de la nourriture.

• **Le caractère adéquat** signifie que l'alimentation doit satisfaire les besoins diététiques en tenant compte de l'âge de l'individu, de ses conditions de vie, de sa santé, de son travail, de son sexe, etc. Si par exemple l'alimentation des enfants ne contient pas les nutriments nécessaires à leur développement physique et mental, elle n'est pas

adéquate. L'alimentation doit également être sans danger pour l'homme et exempte de substances nocives, telles que des polluants issus de processus industriels ou agricoles, y compris les résidus de pesticides, d'hormones ou de médicaments vétérinaires. Une alimentation adéquate doit par ailleurs être culturellement acceptable. Une aide alimentaire contenant par exemple une alimentation religieusement ou culturellement tabou pour ses destinataires ou contraire à leurs habitudes alimentaires ne serait pas culturellement acceptable.³

Le droit à l'alimentation a été consacré à l'article 11 du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). La Suisse ayant adhéré au PIDESC en 1992, les autorités fédérales, cantonales et communales sont légalement obligées de respecter, protéger et réaliser le droit à l'alimentation.

Définition des obligations des États

Tous les États parties au PIDESC, y compris la Suisse, sont tenus de respecter, protéger et réaliser ces droits, y compris le droit à l'alimentation.

L'obligation de respecter le droit à l'alimentation est essentiellement une obligation d'abstention. C'est l'obligation qu'ont les États de s'abstenir de prendre des mesures qui auraient pour effet de priver quiconque de son accès à l'alimentation.⁴ Concrètement, cette obligation est violée quand un gouver-

² Blog d'Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, <http://www.srfood.org/index.php/fr/right-to-food>

³ De Schutter O., *Quels sont les éléments clés du droit à l'alimentation?*, <http://www.srfood.org>

⁴ Observation générale 12 du Comité DESC, 1999.

nement achète ou vend des terres, entraînant l'expulsions de paysans qui ne peuvent plus se nourrir par eux-mêmes.⁵

L'obligation de protéger le droit à l'alimentation impose aux États de veiller à ce que des entreprises ou des particuliers ne privent pas des individus de l'accès à une alimentation adéquate.⁶ L'obligation de protection inclut également la responsabilité qu'a l'État de veiller à ce que des organismes privés ou des particuliers, notamment des sociétés transnationales qui sont sous sa juridiction, ne privent pas les individus de leur droit à l'alimentation. Les États sont responsables des violations de ces droits lorsque celles-ci sont dues au fait qu'ils se sont abstenus de contrôler, par manque de diligence raisonnable, le comportement de ces acteurs non étatiques.⁷

L'obligation de réaliser le droit à l'alimentation signifie que les États doivent agir au maximum de leurs ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice du droit à l'alimentation par tous les moyens appropriés, y compris en particulier par l'adoption de mesures législatives.⁸

Contrairement aux idées reçues, les obligations des États en matière de droits humains ne se limitent pas à leur territoire national. Les obligations extraterritoriales des États ont été reconnues à l'article 2 du PIDESC. La nature de ces obligations a été clarifiée en 2011, par l'adoption par une quarantaine d'experts en droits humains des Principes de Maastricht

sur les obligations extraterritoriales dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels. En droit international, tous les États parties au PIDESC sont tenus de respecter, protéger et réaliser le droit à l'alimentation dans les autres pays.⁹

Bien que le droit à l'alimentation ait été consacré maintes fois en droit international et que les États aient pour obligation de le respecter, de le protéger et de le réaliser, plus de 800 millions de personnes souffrent de la faim de façon structurelle depuis des décennies. Alors, quels sont les mécanismes de contrôle existants qui pourraient favoriser une meilleure protection du droit à l'alimentation ?

Mécanismes de contrôle

À ce jour, le principal mécanisme de contrôle existant au niveau international est le Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Composé de 18 experts indépendants, son rôle est d'examiner les rapports que les États parties au PIDESC doivent lui présenter tous les 5 ans. À la fin de l'examen, le Comité présente ses recommandations afin que l'État modifie ses lois, politiques et pratiques pour respecter, protéger et réaliser les droits économiques, sociaux et culturels (DESC).

La société civile a la possibilité de participer à ce processus en fournissant un rapport parallèle à celui de l'État, qui aide les experts à évaluer la situation des DESC sur le terrain.

C'est dans ce contexte que FIAN Suisse s'est alliée avec le Centre de conseil et d'appui pour les jeunes en matière de droit de l'Homme (CODAP), pour la préparation d'un rapport de la société civile de Suisse romande (Coalition suisse romande sur les DESC), répondant aux 2ème et 3ème rapports officiels que le gouvernement suisse a présenté en novembre 2010 au Comité DESC. Suite à cet examen les experts ont adressé 28 recommandations à la Suisse. La Coalition les a reprises afin d'élaborer des *lignes directrices* pour leur mise en œuvre. Ce document, destiné aux autorités, a fait l'objet de plusieurs ateliers de réflexion dans différents cantons.¹⁰

Une des recommandations des experts, portée par la société civile depuis plusieurs années, est la ratification par la Suisse du **Protocole facultatif se rapportant au PIDESC**. Le Protocole facultatif permettrait de déposer directement des plaintes individuelles ou collectives aux Nations Unies en cas de violation du droit à l'alimentation. Cette possibilité renforcerait considérablement la protection du droit à l'alimentation. Seulement, pour entrer en vigueur et devenir contraignant, le Protocole facultatif relatif au PIDESC nécessite dix ratifications, hors aujourd'hui il n'en compte que huit : Bolivie, Equateur, Mongolie, Espagne, Salvador, Argentine, Bosnie-Herzégovine et Slovaquie. A quand la ratification de la Suisse ?

En plus des mécanismes présentés ci-dessus, il existe aux Nations Unies des **Rapporteurs**

Spéciaux sur certains droits. Pour le droit à l'alimentation, un mandat de Rapporteur spécial a été créé en l'an 2000, et a été occupé par le Suisse Jean Ziegler pendant deux mandats. Depuis 2008, c'est le professeur Olivier De Schutter qui tient ce rôle.

Le Rapporteur spécial est un expert indépendant nommé par le Conseil des droits de l'Homme pour examiner la situation dans un pays ou étudier un thème spécifique relatif aux droits humains et présenter des rapports à Genève.¹¹ La création du mandat sur le droit à l'alimentation a permis de dénoncer un nombre important de cas de violations du droit à l'alimentation à travers le monde.¹²

Dans les rapports qu'Olivier de Schutter a présentés, les thèmes abordés sont variés : l'accaparement des terres, l'accès à la terre, l'agro-écologie, les semences, l'impact de la spéculation alimentaire sur la réalisation du droit à l'alimentation, etc. Olivier de Schutter a également élaboré un rapport sur le droit à l'alimentation adéquate dans un « pays du Nord » : le Canada. Cette démarche n'est pas courante et a été vivement critiquée malgré l'aggravation de la malnutrition dans les sociétés occidentales et la persistance de la discrimination des groupes marginalisés, en l'occurrence les communautés autochtones. C'est une démarche similaire que FIAN Suisse a suivie en 2010 en publiant une étude sur le droit à l'alimentation adéquate à Genève.¹³ Les conclusions de cette étude ont dénoncé des violations du droit à l'alimentation subies

⁵ Jean Ziegler, *Le droit à l'alimentation, rapport du rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation*, ONU, 2006.

⁶ Golay C., *Droit à l'alimentation et accès à la justice : Exemple au niveau national, régional et international*, FAO, Rome, 2009, p. 16.

⁷ Ibid, p. 17.

⁸ Ibid, p. 17.

⁹ Ziegler J., Golay C., Mahon C., Way S.A., *The fight for the right to food. Lessons learned*, Palgrave Macmillan, London, 2011.

¹⁰ Retrouvez toutes ces informations et rapports sur le blog de la Coalition : <http://desc.ifaway.net/>

¹¹ Haut commissariat aux droits de l'homme, <http://www2.ohchr.org/french/issues/food/index.htm>

¹² Ziegler J., Golay C., Mahon C., Way S.A., *The fight for the right to food. Lessons learned*, Palgrave Macmillan, London, 2011.

¹³ Deschamps-Léger L., Knapp L., Waerber A., *Le droit à une alimentation adéquate à Genève. Résultats d'enquête et recommandations aux autorités genevoises*, FIAN Suisse, 2010.

par des personnes en situation de vulnérabilité telles que les personnes migrantes ou appartenant à la communauté Rom mais également les «working poor», ou travailleurs pauvres, et un grand nombre de familles monoparentales. Cette étude a également permis de présenter des recommandations aux autorités genevoises.

2. Les acteurs internationaux à Genève

Genève est une ville aux multiples visages, très complexe dans sa diversité, où se mêlent forces et contradictions. Son rayonnement, aujourd'hui mondial, s'est développé au fil des années grâce à l'installation de centaines d'organisations internationales intergouvernementales et non-gouvernementales, d'associations, d'institutions et d'entreprises multinationales. Genève attire ces acteurs grâce à son cadre de vie très agréable sur les bords du Léman ou sur les rives du Rhône, et grâce à ses avantages fiscaux et sa situation économique et géopolitique stable. Les domaines représentés à Genève sont aussi variés que l'action humanitaire, les droits humains, l'environnement, la formation, l'éducation, la santé, le maintien de la paix, la météorologie, les télécommunications, le commerce (les négociations commerciales et le commerce du pétrole et des matières premières principalement), le secteur bancaire, la propriété intellectuelle, la recherche nucléaire, etc.

Action humanitaire, coopération au développement et droits humains

La première organisation humanitaire qui a vu le jour à Genève est le Comité international de la Croix Rouge (CICR). Créé en 1863 par le Suisse Henry Dunant, le CICR fournit protection et assistance aux victimes de conflits armés et apporte une aide humanitaire dans les situations d'urgence. Après la Première Guerre mondiale, le nombre d'organisations caritatives (souvent issues des milieux religieux ou privés) a considérablement augmenté. D'abord réservée aux pays européens touchés par la guerre, l'action humanitaire suisse s'est peu à peu étendue au reste du monde en s'adaptant à la complexité croissante des conflits.¹⁴

La coopération au développement vise à prendre le relais de l'aide d'urgence pour venir en aide aux populations sur le long terme. Les prémices de la coopération au développement sont apparues avec la création de la Société des Nations après la Seconde Guerre mondiale. Aide technique d'abord, puis commerciale et enfin financière, le but premier de la coopération au développement fut la diminution des inégalités sociales entre les pays européens en vue du maintien de la paix. Dès le milieu des années 50, le nombre d'organisations s'est multiplié, et des organisations connues aujourd'hui sous le nom d'EPER ou Helvetas, sont les premières à étendre leur action aux pays appelés à l'époque pays du tiers-monde.¹⁵

Action humanitaire et coopération au développement font donc la réputation de Genève. Mais ce n'est pas tout, puisqu'on la nomme également «**Capitale onusienne et diplomatique**».¹⁶ En effet, à Genève se déroule les deux tiers des activités du système des Nations Unies, et le Conseil des droits de l'Homme et de nombreuses agences y ont leur siège. Citons l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Bureau international du travail (BIT), le Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, ou encore la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED). Chaque année Genève accueille plus de 170'000 personnes participant à 4'500 réunions internationales.¹⁷ Ce terrain propice aux négociations et au travail avec les Nations Unies fait qu'aujourd'hui Genève compte environ 600 ONG¹⁸ (parmi lesquelles: le Centre Europe-Tiers Monde, Enfants du Monde, Médecins sans frontières, l'Organisation mondiale contre la torture, TRIAL - Association suisse contre l'impunité, le Bureau international de la paix, etc.). Parmi ces ONG, 250 sont accréditées aux Nations Unies.

On entend souvent parler de la «Genève internationale», mais de quoi parle-t-on concrètement? Ce terme prend en compte au sens large, «les organisations internationales (gouvernementales ou non-gouvernementales), les représentations des États auprès de ces organisations et le personnel de ces entités. En 1920, 200 diplomates et fonctionnaires internationaux travaillaient à Genève. Aujourd'hui, ils sont quelque 40'000, chiffre auquel il convient encore d'ajouter quelque

2'400 employés des organisations non-gouvernementales (ONG)».¹⁹ Au total, 22 organisations internationales sont implantées à Genève sur les 32 que compte la Suisse. De plus, 250 organisations non gouvernementales et 170 États sont représentés à Genève et disposent d'une mission ou d'une représentation permanente auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales, telles que l'OMC ou la Conférence du désarmement.²⁰

Économie, finance et commerce

Si Genève est mondialement reconnue pour son rayonnement relatif à l'action humanitaire, à la coopération au développement et aux droits humains, elle est également connue pour être un carrefour économique et financier mondial. On parle de Genève comme de la «**capitale mondiale du trading**».²¹ En effet, c'est dans l'arc lémanique que se négocie un tiers du commerce mondial du pétrole, des céréales, du riz, des oléagineux ainsi que la moitié du commerce mondial du café et du sucre. Selon Clément Bürge, en données absolues, les sociétés basées à Genève échangeraient plus de 700 millions de tonnes de pétrole par an.²² Genève dépasse même Londres et Singapour en terme de centre de négoce alors qu'elle ne dispose ni ne port ni d'infrastructures d'envergure.

Clément Bürge dans *Comment Genève est devenue la capitale mondiale du trading* donne quelques éléments d'explication :

¹⁴ *L'autre côté du monde, Historique de l'humanitaire et de la coopération suisse*, <http://humem.ch.domitius.sui-inter.net/cms/index.php/fr/expo/la-suisse-humanitaire>

¹⁵ *idem*.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ville de Genève, Capitale onusienne et diplomatique*, <http://www.ville-geneve.ch/themes/geneve-ville-internationale/capitale-onusienne-diplomatique/>

¹⁸ *Ville de Genève, Organisations non gouvernementales*,

<http://www.ville-geneve.ch/themes/geneve-ville-internationale/capitale-onusienne-diplomatique/organisations-non-gouvernementales/>

¹⁹ DFAE, *La Genève internationale*, <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/geint.html>

²⁰ *Ibid.*

²¹ Bürge C., *Comment Genève est devenue la capitale mondiale du trading*, in *l'Hebdo*, mars 2011.

²² *Ibid.*

«La Suisse a attiré bon nombre de sociétés pendant la première guerre mondiale, d'une part grâce à sa stabilité politique, mais aussi grâce à la force du franc et à un fisc bien arrangeant à l'égard des sociétés [qui a] favorisé le commerce international, et a permis à l'arc lémanique de développer des activités de négoce, notamment à travers ses banques privées. [En effet,] la concentration des capitaux sur Genève a permis de financer des activités de négoce avec des taux d'intérêts jusqu'à 3% inférieurs à ceux pratiqués en Allemagne ou en France, une différence énorme lorsque vous effectuez des opérations qui portent sur des centaines de millions ».²³

En pleine expansion, ces activités financières font pourtant depuis longtemps la réputation de la cité. Comme on peut le lire sur le site de la Ville: «Genève est une importante place financière mondiale qui jouit d'une tradition bancaire vieille de cinq cents ans ! Aujourd'hui, Genève est classée au sixième rang des principales places financières dans le monde et au deuxième rang en Suisse. Elle occupe même la première place en matière de gestion de fortune privée. [...] Près de 140 établissements bancaires, dont 60 étrangers, sont basés à Genève. En outre, le secteur financier compose près d'un quart du produit intérieur brut (PIB) cantonal. Par ailleurs, plus de 34'000 personnes travaillent pour le secteur financier genevois ».²⁴

On peut également lire sur le même site que «si Genève est connue mondialement pour son secteur financier, d'autres activités éco-

nomiques participent à sa renommée. **Les multinationales** réunissent à elles seules 56'812 emplois parmi les 192'544 emplois du secteur privé. Le secteur international emploie 3 personnes sur 10 [...] ».²⁵

Pour attirer les multinationales et autre *holdings* sur les bords du Léman, Genève a su jouer avec des propositions fiscales alléchantes. En effet, les sociétés de trading ne s'acquittent que «d'un impôt total (communal, cantonal et fédéral) sur les bénéfices de 12% en moyenne, soit environ la moitié du taux appliqué à une société ordinaire. Pour jouir de ce statut, une majorité des revenus de l'entreprise (de 70 à 80% selon la marge de tolérance des autorités fiscales) doit être réalisée à l'étranger. Une condition centrale aisément remplie par les négociants ».²⁶ Notons encore que sous la pression de l'Union Européenne, l'exécutif du Canton de Genève envisage d'instaurer d'ici 2018 un taux unique d'imposition de 13%.²⁷

Genève a de multiple visages et son impact sur le monde se mesure tant par son rayonnement à travers les Nations Unies et les organisations internationales et non gouvernementales qu'à travers ses multinationales, ses banques et ses institutions spécialisées dans le *trading* et le négoce.

Mais toutes ces facettes sont-elles compatibles? Pour FIAN Suisse, la priorité et donc la grille d'analyse doivent être le respect des droits humains, y compris le droit à l'alimentation, que la Suisse s'est engagée à respecter, protéger et réaliser.

²³ Bürge C., Comment Genève est devenue la capitale mondiale du trading, in l'Hebdo, mars 2011.

²⁴ Site Ville de Genève, Place financière, <http://www.ville-geneve.ch/histoire-chiffres/place-financiere/>

²⁵ Site Ville de Genève, Genève, carrefour économique et financier, <http://www.ville-geneve.ch/themes/geneve-ville-internationale/carrefour-economique-financier/>

²⁶ Déclaration de Berne, Genève, paradis du pétrole, <http://www.evb.ch/fr/p20045.html>

²⁷ Ceci engendrerait un manque à gagner de quelque 457 millions de francs par an pour l'État.

Bach P., Genève sur le point d'offrir un demi-milliard aux entreprises, in Le Courrier, 12.11.2012.

PARTIE II

DROITS DES

PAYSAN-E-S ET

MULTINATIONALES

1. Les luttes de la société civile et des mouvements sociaux pour l'avancement des droits humains

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Les États parties au PIDESC sont tenus de fournir un rapport au Comité tous les cinq ans. La société civile a la possibilité de participer à ce mécanisme en fournissant un « rapport parallèle » au rapport étatique. C'est ainsi qu'en 2010, la Coalition suisse romande sur les droits économiques sociaux et culturels, regroupant une trentaine d'associations, a élaboré un rapport parallèle sur la situation des DESC en Suisse romande. Ce rapport a été présenté au Comité lors de la session de la Suisse en novembre 2010 et les experts s'en sont largement inspirés pour rédiger leurs recommandations.

Concernant le chapitre sur les obligations extraterritoriales de la Suisse, les organisations de la Coalition demandaient au Parlement de lever la séparation juridique entre les maisons-mères basées en Suisse et leurs filiales basées à l'étranger. Ceci dans le but d'obliger légalement les maisons-mères à mettre en place des procédures de précaution («Duty of care») afin d'éviter des violations de droits humains par leurs filiales ou leurs fournisseurs dans des pays tiers.²⁸

²⁸ Coalition DESC, Lignes directrices pour la mise en œuvre des recommandations des experts du Comité des droits économiques sociaux et culturels des Nations Unies, 2011, p. 34.

Nous verrons dans le chapitre suivant les raisons pour lesquelles il est important de lever cette séparation entre les maisons-mères et leurs filiales, particulièrement dans le cas de la Suisse, où de nombreuses multinationales ont établi leur siège.

Le processus d'examen du Comité des DESC est une occasion exceptionnelle pour les sociétés civiles de tous les États parties de venir témoigner en personne des cas de violations des droits humains dans leur pays. C'est ainsi qu'en novembre 2012 une délégation de **FIAN Équateur** est venue à Genève présenter son rapport parallèle au Comité DESC. La venue d'un représentant d'une communauté autochtone et paysanne a permis, entre autres, de rendre compte directement aux experts de la menace qui pèse sur le droit à l'alimentation et sur le droit à l'eau de certaines populations suite à l'implantation de sociétés minières. Ceci en raison notamment de la pollution des eaux et des terres.

Conseil des droits de l'Homme

Des organisations comme FIAN International, la Via Campesina (mouvement regroupant plus de 200 millions de paysans dans le monde), Uniterre ou encore le CETIM travaillent avec les Nations Unies depuis des dizaines d'années afin d'y faire adopter une **Déclaration des droits des paysannes et des paysans**. C'est seulement au bout de quinze ans, qu'en septembre 2012, le Conseil des droits de l'Homme a adopté la résolution sur la «Promotion des droits des paysans

²⁹ Uniterre, FIAN, CETIM, Communiqué de presse, Conseil des droits de l'homme : vers une meilleure protection des droits des paysannes et des paysans, Genève le 28 septembre 2012, www.fian-ch.org

et des autres personnes travaillant dans les zones rurales" (A/HRC/21/L.23). Dans un premier temps, la Suisse a été le seul pays à s'opposer à cette Déclaration, affirmant qu'il existait assez de mécanismes pour défendre les droits humains. Les organisations de la société civile et les syndicats paysans suisses ont réagi vivement à cette position par une campagne de lettres afin de demander à la Confédération de modifier sa position. A la dernière session, la Suisse s'est abstenue lors du vote.

Par cette résolution, le Conseil reconnaît l'absolue nécessité de disposer d'un nouvel instrument juridique international pour protéger les droits des paysan-n-e-s qui prendra la forme d'une déclaration des Nations Unies. Celle-ci a pour objectif de réunir en un seul texte les droits spécifiques aux paysan-n-e-s et d'intégrer de nouveaux droits tels que les droits à la terre, aux semences, aux moyens de production ou à l'information dans le domaine agricole.²⁹

La société civile et les mouvements paysans travaillent avec les Nations Unies et profitent de toutes les occasions qui leurs sont offertes pour y apporter leurs connaissances, leur expertise du terrain et y rapporter des cas concrets de violations des droits humains. Compte tenu du manque de volonté politique de nombreux États quant à la réalisation des droits humains, la société civile doit s'atteler à leur rappeler leurs obligations en s'appuyant sur les recommandations des

différents comités et instruments des Nations Unies afin d'encourager les efforts des gouvernements pour les mettre en œuvre concrètement.

2. Le négoce, le trading et leur impact sur les droits humains

Les multinationales de l'agro-alimentaire à Genève

Genève est devenue le berceau de nombreuses multinationales pour les diverses raisons que nous avons évoquées en introduction. Cependant, la Déclaration de Berne (une ONG suisse travaillant, entre autres, sur la responsabilité sociale des entreprises), propose une raison supplémentaire justifiant l'attrait des multinationales à Genève: la non-adhésion de la Suisse aux Nations Unies jusqu'en 2002. «[...] la marge de manœuvre [des négociants helvétiques] n'était pas entravée par les décisions de l'ONU, dont la Confédération n'était pas membre, et dont elle ne respectait pas les décisions».³⁰

Bunge, Cargill, Louis Dreyfus et Glencore sont les quatre géants du commerce des matières premières dans le monde, présents sur le Canton de Genève. Notons également la présence d'Addax Bioenergy, sur lequel nous reviendrons plus en détail. Le premier géant à s'être installé sur le Canton est Cargill en 1956. Cargill est leader mondial dans le

commerce des céréales, des oléagineux, du sucre, de l'électricité, du gaz, du charbon, du pétrole, du transport maritime, etc. Cargill domine les secteurs de l'achat, de la transformation et de la distribution des céréales et contrôle ainsi toute les étapes de la chaîne de production. Cargill Geneva emploie un millier de personnes en Suisse et est la 6^{ème} plus grande entreprise du pays avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 30 milliards de francs suisses.³¹

«En tant qu'entreprise alimentaire et agricole Cargill a pour ambition de nourrir la planète»³²

Avec une telle ambition, il est dommage que Cargill n'ait pas voulu répondre présent à la conférence que FIAN Suisse organisait pour la Journée mondiale de l'alimentation en octobre 2012 au Palais Eynard sur le rôle de Genève dans l'accès à l'alimentation des populations des pays du Sud. Nous aurions pu approfondir ce chapitre sur le rôle de Genève.

Impact des multinationales présentes à Genève, exemple de cas

Bien que leur volonté première soit de nourrir la planète, les multinationales de l'agro-alimentaire sont souvent accusées de vouloir faire du profit au dépend des populations des pays du Sud. Le syndicat paysan suisse Uniterre, en parlant des multinationales Bunge et Cargill dans un communiqué de presse, affirme:

• «Elles font partie des acteurs principaux d'un nouveau type de colonialisme puisqu'elles participent activement à l'accaparement des terres dans les pays du Sud pour produire des aliments pour les pays développés.

• Elles spéculent aussi sans scrupule sur les stocks alimentaires et engrangent ainsi d'énormes profits.

• De plus, elles encouragent l'industrialisation de l'agriculture et la production de monocultures à très grande échelle (pour la production de fourrages, de papier ou d'agrocultures).

• Elles sont les principales bénéficiaires de la libéralisation des échanges. Ce n'est donc pas un hasard si elles sont installées dans la même ville que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ceci leur permet d'exercer un lobby permanent au sein de cette organisation pour être garanties de pouvoir poursuivre sans entrave leurs pratiques criminelles. Elles sont des obstacles évidents à la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire.

• [Bunge] a également été accusée de se fournir auprès de plantations où travaillaient des esclaves».³³

Notons également que la présence de Cargill tout au long de la chaîne alimentaire lui a permis d'engranger des bénéfices records pendant la crise alimentaire de 2008, pendant que près d'un milliard de personnes souffraient de la faim. Et au PDG Greg Page

d'expliquer: «Cargill had an opportunity to make more money in this environment, and I think that is something that we need to be very forthright about».³⁴

De même, l'étude de Pain pour le prochain sur le cas de la société de négoce de pétrole et d'agrocultures Addax Bioenergy, révèle que la société basée à Genève a accaparé des milliers d'hectares de terres en Sierra Leone. Elle y cultive de la canne à sucre à grande échelle pour obtenir du carburant pour les voitures européennes.

«Addax a loué près de la capitale provinciale de Makeni, pour une durée d'au moins cinquante ans, 57'000 hectares de terres. C'est le double de la surface du canton de Genève et touche environ 13'000 personnes. L'investissement dépasse les 300 millions de francs».³⁵

Bien que la société ait mis en place des mesures pour compenser les paysans ayant perdu leurs terres, celles-ci ne semblent pas adaptées aux réalités des besoins des populations locales. Les paysan-n-e-s sont les premières victimes de la faim dès lors qu'on leur enlève leurs principales ressources pour se nourrir eux-mêmes: la terre et l'eau. En outre, l'étude énumère d'autres risques liés au projet d'Addax:

• La monoculture de canne à sucre cultivée pendant 50 ans de façon agro-industrielle n'est pas respectueuse de l'environnement.

³⁰ Déclaration de Berne, Swiss trading SA, La Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières, Editions d'en bas, 2011, p. 55.

³¹ Site de Cargill, <http://www.cargill.com/worldwide/switzerland/fr/index.jsp>

³² Aspects, Le magazine de la Chambre France-Suisse pour le commerce et l'industrie, La place de Genève au cœur du négoce international, février 2012, p. 17.

³³ Uniterre, OMC et libre-Echange, Bunge, Cargill et Migros se font du blé, mais les paysans sont sur la paille!, 23 décembre 2009.

³⁴ Food and water Watch, Cargill, a threat to food and farming, Washington, Oct. 2009.

³⁵ Pain pour le prochain, Les agrocultures de la Sierra Leone ne font pas sens, Communiqué de presse, 24 septembre 2012.

Rapport: Pain pour le prochain, Action de Carême, «L'accaparement des terres, La course aux terres aggrave la faim dans le monde», Collection repère 1/2010.

- La menace de corruption pèse car l'utilisation des compensations reçues par les autorités locales reste floue.
- Les femmes ne reçoivent aucune compensation car selon la structure sociale traditionnelle elles ne peuvent pas être propriétaires.
- Addax a un droit d'accès à l'eau très étendu qui lui permet de pomper pendant la saison sèche, un quart de la plus grande rivière de la Sierra Leone. Cela pourrait conduire à des pénuries d'eau, d'autant plus que d'autres grandes plantations d'investisseurs étrangers vont s'installer sur le même fleuve.³⁶

Quand les paysans perdent leurs terres, ce sont également des savoir-faire ancestraux qui risquent de disparaître. Quand elles le peuvent, les communautés se mobilisent et dénoncent ces cas de violations en venant précisément à Genève, aux Nations Unies.

Voilà une des contradictions que peut offrir Genève.

³⁶ *Pain pour le prochain, Les agrocarburants de la Sierra Leone ne font pas sens, Communiqué de presse, 24 septembre 2012.*

PARTIE III

DROIT À

L'ALIMENTATION

ET FINANCE

INTERNATIONALE

Plusieurs causes ont été attribuées à l'augmentation des prix des denrées alimentaires de base en 2008 et 2011 : l'augmentation de la demande globale en agrocarburants, les sécheresses dans certaines régions du monde ayant amenuisé les récoltes, le faible niveau des stocks mondiaux de céréales depuis 30 ans, l'augmentation de la demande des pays émergents en viande et donc en céréales, le prix élevé du pétrole, etc... la spéculation sur les denrées alimentaires.

Une définition classique de la spéculation, élaborée par l'économiste britannique Nicholas Kaldor, énonce : la spéculation est « l'achat (ou la vente) de marchandises en vue d'une revente (ou d'un rachat) à une date ultérieure, en anticipation d'un changement des prix en vigueur, et non en vue d'un avantage résultant de leur emploi, ou une transformation ou un transfert d'un marché à un autre ».³⁷

1. La protection du droit à l'alimentation

Au niveau international

Pour Olivier de Schutter, il y a des raisons de croire qu'un rôle significatif a été joué par l'entrée d'investisseurs institutionnels puissants tels que des fonds spéculatifs, des fonds de pension et des banques d'investissement sur les marchés des produits dérivés des matières premières alimentaires.

³⁷ Kaldor N., *Spéculation et stabilité économique*, in *Revue française d'économie*. Volume 2 N°3, 1987, pp. 115-164.

*Selon le rapporteur spécial, une réforme fondamentale du secteur financier mondial est nécessaire pour éviter une nouvelle crise des prix alimentaires.*³⁸

Pour l'économiste Heiner Flassbeck, la solution pour éloigner les traders des marchés des produits agricoles est radicale : « arracher aux spéculateurs les matières premières, notamment alimentaires ».³⁹ Il réclame pour ceci la création d'un mandat spécifique pour les Nations Unies. Avec ce mandat, la CNUCED aurait le contrôle mondial de la formation des prix boursiers agricoles, et seuls les producteurs, les marchands ou les utilisateurs de matières premières agricoles auraient la possibilité d'intervenir sur les marchés à terme.

*« Quiconque négociera un lot de blé ou de riz, des hectolitres d'huile, etc., devra être contraint de livrer le bien négocié. Quiconque ne ferait pas usage du bien négocié serait exclu de la Bourse ».*⁴⁰

La « méthode Flassbeck » est largement soutenue par la CNUCED et les ONG. Il ne manque plus que la volonté politique.

Au niveau national

En octobre 2012, les jeunesses socialistes suisses ont lancé une initiative fédérale pour mettre fin à la spéculation sur les denrées alimentaires. Cette initiative demande à la Confédération de modifier la Constitution comme suit [extrait] :

³⁸ De Schutter O., *Quel est l'impact de la spéculation alimentaire sur la réalisation du droit à l'alimentation ?*, <http://www.srfood.org/index.php/fr/right-to-food>

³⁹ Ziegler J., *Quand le riz devient un produit financier*, in *Le monde Diplomatique*, fév.2012

⁴⁰ Ibid.

La Confédération légifère sur la lutte contre la spéculation sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires. Ce faisant, elle respecte les principes suivants :

a. les banques, les négociants en valeurs mobilières, les assurances privées, les fonds de placements collectifs de capitaux et les personnes en leur sein chargées de la direction des affaires et de la gestion de fortune, les institutions d'assurances sociales, les autres investisseurs institutionnels et les gestionnaires de fortune indépendants ayant leur siège ou une succursale en Suisse ne peuvent investir ni pour eux-mêmes ni pour leur clientèle et ni directement ou indirectement dans des instruments financiers se rapportant à des matières premières agricoles et à des denrées alimentaires. Il en va de même pour la vente de produits structurés correspondants.

b. Les contrats conclus avec des producteurs et des commerçants de matières premières agricoles et de denrées alimentaires qui portent sur la garantie des délais ou des prix fixés pour livrer des quantités déterminées sont autorisés.

2. La Confédération veille à une exécution efficace des prescriptions visées à l'al. 1. Ce faisant, elle respecte les principes suivants :

a. la surveillance, la poursuite pénale et le jugement relèvent de la compétence de la Confédération ;

b. les entreprises fautives peuvent, indépendamment d'un éventuel manque d'organisation, être sanctionnées directement.

3. La Confédération s'engage au niveau international en faveur d'une lutte efficace à l'échelle mondiale contre la spéculation sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires.

Cette initiative, si elle était suivie par le peuple, serait une avancée constitutionnelle sans précédent vers la réalisation du droit à l'alimentation.

2. Investissement et spéculation sur les denrées alimentaires et sur les terres

Selon Jean Ziegler, «le spéculateur en matières premières alimentaires agit sur tous les fronts et avale tout ce qui est susceptible de lui rapporter quelque chose: il joue notamment avec la terre, les intrants, les semences, les engrais, les crédits et les aliments [...]».⁴¹

Lors de la conférence pour la Journée mondiale de l'alimentation 2012, l'économiste Nicolas Maystre a mentionné que d'une manière générale, le processus de financiarisation des marchés des matières premières s'est accentué et a causé une forte variation des prix des produits alimentaires. Entre 2001 et 2011, il y a eu une explosion du nombre d'acteurs financiers, et de nouveaux acteurs d'importance, comme les fonds de pension, sont apparus.

«A l'échelon international, la place bancaire suisse occupe une position de pointe, affichant une part de marché de 27% dans le domaine du Private Banking international, et même de 30% dans le domaine des fonds de *hedgefunds*».⁴²

Nous n'avons pas de détails sur la place qu'occupe Genève dans ce secteur. Les banques genevoises ayant été les grandes absentes de ce cycle de conférence, nous ne pouvons entrer plus en détails par manque d'information pour le moment. Cependant, nous pouvons relever que les *trader* genevois se félicitent eux-mêmes de posséder des talents en la matière à Genève. Selon Jacques-Olivier Thomann, responsable *Structured Finance* chez BNP Paribas en Suisse et Président de GTSA (*Geneva Trading and Shipping Association*): «Assurer la livraison de cargaisons de blé, de riz ou de pétrole, contrôler et financer ces opérations partout dans le monde, sur terre comme sur mer, et presque à tout moment. Couvrir les positions prises à l'achat et à la vente des marchandises et les risques liés à ces activités. Autant d'opérations qui recouvrent bien des professions exercées dans des banques, des sociétés de trading, de shipping, des sociétés de contrôle ou encore des cabinets d'avocats spécialisés. Des savoir-faire pratiqués avec talent à Genève».⁴³

Et pendant ce temps, les traders de la planète se réunissent dans des palaces genevois sur les bords du Léman pour se donner les meilleurs filons pour investir dans le secteur

agricole. Nous parlons ici de *Global Grain Geneva*, *Global AgInvest* ; ou encore *Jetfin Agro*, soutenue par le Canton en 2011.⁴⁴ Une *Coalition contre l'accaparement des terres et le trading des produits agricoles* s'est formée en 2010 et se mobilise chaque année contre ces réunions, demandant au Canton et à la Ville de ne plus accueillir de tels événements.

Accaparement des terres et spéculation foncière

Voulant tirer les leçons de la crise alimentaire de 2008, de nombreux pays ou investisseurs étrangers ont décidé de produire plus... chez leurs voisins. Cela afin d'être moins dépendants de la fluctuation des prix du marché et de répondre à leur demande interne croissante. La crise de 2011 a renforcé ce phénomène, sans compter les achats de terres à des fins uniquement spéculatives. La terre est devenue une valeur sûre, une valeur refuge. Son prix étant en moyenne moins cher dans les pays en développement que dans les pays du nord, c'est un investissement qui rapporte.

«Des investisseurs privés, y compris d'importants fonds d'investissement, ont alors également acheté des terres pour des raisons purement spéculatives, convaincus que le prix des terres arables continuerait d'augmenter».⁴⁵

Tout ceci a des conséquences désastreuses et exacerbe les conflits pour la terre dans ces régions où de plus en plus de ventres sont vides. «L'achat massif de ces terres aux seules

fins de spéculation financière porte en lui le germe du conflit, du désastre environnemental, du chaos politique et de la faim à un degré jamais connu dans le passé».⁴⁶

Il est très difficile pour l'heure de mesurer le rôle précis des fonds de pensions genevois et autres sociétés de *trading* dans ce phénomène. Mais à l'échelle nationale, nous pouvons revenir sur une étude de nos partenaires de *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* sur l'impact des banques suisses sur le droit à l'alimentation dans les pays du Sud :

«En Suisse, ce sont surtout des banques et des fonds qui sont impliqués dans des projets d'accaparement de terres. Ainsi, Crédit Suisse et UBS ont participé en 2009 à l'émission d'actions pour le compte de Golden Agri-Resources, le plus grand producteur d'huile de palme au monde qui soit coté en Bourse. Cette entreprise indonésienne accapare de grandes surfaces de forêt tropicale pour y implanter de gigantesques monocultures de palmiers à huile – avec des conséquences graves pour le climat. De plus, on retrouve Golden Agri-Resources dans les fonds que les deux grandes banques proposent à leur clientèle. [...] Les fonds de Sarasin et Pictet investissent, par exemple, dans le plus gros producteur de sucre brésilien, COSAN, dont une des activités est l'achat de terres et de fermes au Brésil dans le but de profiter de l'augmentation du prix des terrains. COSAN est fortement critiqué pour les conditions de travail proches de l'esclavage dans ses plantations de canne à sucre. Plusieurs fonds suisses [...], investissent dans l'agriculture: Globa-

⁴¹ Ziegler J., *Destruction massive, Géopolitique de la faim*, Editions du seuil, 2011, p.288.

⁴² Swissbanking, communiqué de presse, *Le secteur bancaire en pleine mutation, perspectives d'avenir pour les banques suisses, Etude conjointe de l'Association suisse des banquiers et du Boston Consulting Group sur la place bancaire suisse, septembre 2011. (Les hedgefunds sont des fonds d'investissement à risque).*

⁴³ Geneva trading and shipping association Presse release, *Matières premières : des métiers qui ont le vent en poupe à Genève*, in *Le Temps* carrière, www.gtsa.ch/press-release

⁴⁴ Jetfin, http://www.jetfin.com/agro2011-geneva/eventinfo_en.php

⁴⁵ De Schutter O., (2009), *Acquisitions et locations de terres à grande échelle: ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'homme*, Conseil des droits de l'homme, Treizième session, 28 décembre 2009.

⁴⁶ Baxter J., *Ruée sur les terres africaines*, in *Le Monde Diplomatique*, janvier 2010. <http://www.monde-diplomatique.fr/2010/01/BAXTER/18713>

IAgriCap à Zurich, GAIA World Agri Fund à Genève, Man Investments (CH) AG à Pfäffikon (SZ). Tous investissent dans des entreprises qui achètent des terrains en Europe, au Kazakhstan, au Brésil ou en Russie ».⁴⁷

Des investissements responsables, ça existe ?

Lors du cycle de conférences organisé dans le cadre de la campagne *Accès À l'Alimentation*, un *triple A pour Genève*, nous avons pu rencontrer Nabil Marc Abdul-Massih, gérant de portefeuille à INOKS Capital S.A., un fond de placement indépendant et alternatif basé à Genève et créé en 2004. Nabil Marc Abdul-Massih se considère comme un grain de sable dans l'univers de la finance, tant par le poids de ses actifs que par l'originalité de ses placements. En effet, INOKS Capital offre à ses clients des placements « éthiques, répondants aux critères de l'ISR (Investissement social et responsable et de l'ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) ». Leur spécificité est de suivre leurs produits tout au long de la chaîne de production, allant même parfois jusqu'à financer les semences en amont.

Définition: « l'ISR est une forme de placement consistant à prendre systématiquement en compte des critères liés à l'Environnement, au Social et à la Gouvernance (on parle aussi de critères ESG), en sus des critères financiers ».⁴⁸

⁴⁷ *Pain pour le Prochain, Action de Carême, L'accaparement des terres, La course aux terres aggrave la faim dans le monde, (2010), Collection Repères, p. 17.*

⁴⁸ *Fédération Bancaire Française, L'Investissement Socialement Responsable (ISR), Les mini-guides bancaires, 2010.*

Ce concept semble vouloir lier placements financiers et développement durable. Alternative qui à première vue, mérite une attention, dans la mesure où l'ISR n'est pas utilisé comme un outil marketing ou comme un moyen de déjouer la réglementation. Une étude approfondie sur l'impact des investissements responsables reste à faire.

PARTIE IV

AMÉLIORER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

1. Aux niveaux fédéral, cantonal et communal

A l'échelle nationale, en 2012, une cinquantaine d'organisations suisses se sont réunies autour de la **Campagne Droit sans frontières** pour demander au Parlement et au Conseil fédéral des règles contraignantes pour contrôler les multinationales ayant leur siège en Suisse, afin qu'elles respectent les droits humains et l'environnement dans les pays où elles exercent leurs activités. Concrètement cela implique de créer des bases légales afin que chaque victime de violation des droits humains par ces firmes, leurs filiales ou leurs fournisseurs, puisse avoir la possibilité de porter plainte en Suisse pour obtenir réparation. Cette pétition a obtenu 135'285 signatures. Le 30 octobre 2012, la commission de politique extérieure du Conseil National a discuté la pétition et a décidé par 13 votes contre 8 et 2 abstentions de ne pas lui donner suite.⁴⁹

Malgré ce résultat décevant, cette campagne a tout de même permis d'alerter une grande partie de la population et a mobilisé un grand nombre de personnes. On peut dire qu'un pavé a été jeté dans la mare politique. Il reste plus qu'à continuer le combat !

Les diverses conférences, actions et campagnes de lettres organisées tout au long de l'année par de nombreuses associations sont également des moyens de lutter efficacement en faveur de la promotion et la

réalisation du droit à l'alimentation dans le monde. Il ne faut pas oublier que chaque individu peut agir, et que chaque signature a un poids significatif.

Au niveau cantonal, comme mentionné précédemment, la fiscalité avantageuse est l'une des principales raisons pour lesquelles Genève a attiré de nombreuses multinationales et autres sociétés de négoce. Ces acteurs rapportent aujourd'hui près d'un milliard de francs de recettes fiscales au Canton.⁵⁰ La disparition ou la relocalisation de ces sociétés représenterait une perte directe de 3,7 milliards pour l'économie genevoise.⁵¹ Pourtant, suite aux pressions de l'Union européenne, le Canton va être obligé de revoir ses positions et d'envisager de fixer un taux unique d'imposition à 13%. Suite à cette mesure, il est possible que certaines compagnies, toujours en recherche du meilleur paradis fiscal, décident de quitter le territoire. David Hiler (Conseiller d'État en charge du département des finances) affirme être favorable à la taxation à 13%. « [...] sur le fond, j'estime positif et utile de mettre en place un système fiscal «propre» et incontestable. [...] le modèle qui visait à faire venir chaque année plus de quartiers généraux de multinationales a atteint ses limites. [...] Genève doit se remettre en question. Nous pouvons être plus forts en recherche et en développement. Miser sur les biotechs, dont l'envol se fait attendre, et sur les cleantechs, domaine dans lequel la Suisse romande est à la traîne ».⁵² Le Conseiller d'État souhaite donc

un développement plus propre, en revanche il ne souhaite pas supprimer les allègements fiscaux accordés à quelques multinationales, de peur de les voir partir.⁵³

Nous sommes en droit de se poser la question sur la priorité et l'orientation que veut se donner le Canton, notamment depuis la suppression de l'Office des droits humains (ODH) à Genève en octobre 2012. Cette office, n'avait d'égal nulle part en Suisse. En effet, l'ODH «jouait un rôle novateur dans la diffusion des engagements internationaux de la Suisse dans tous les départements et services de l'État de Genève et coordonnait la recherche des informations cantonales nécessaires à l'élaboration des rapports périodiques que la Suisse présente au niveau international, notamment dans les mécanismes des Nations Unies basés à Genève».⁵⁴

Au niveau communal, on peut percevoir le désaccord concernant le développement de la Ville de Genève. La Conseillère administrative Sandrine Salerno a maintes fois fait la première page des journaux locaux en critiquant la direction choisie pour le développement de Genève.

En 2011, Madame Salerno questionnait : «Certes, la fiscalité genevoise est sexy, on attire Hedgesfunds, Holdings et autres sociétés auxiliaires. Mais finalement, ne sommes nous pas pris en otage et en partie les victimes de cette ultra attractivité ? Je pense sincèrement, que ce modèle de développement est néfaste. Il pose Genève en parasite».⁵⁵

⁴⁹ Droit sans frontières, <http://www.droitsansfrontieres.ch/fr/>

⁵⁰ Selon une étude de l'institut CREA, ATS/TDG, Genève vise un taux unique à 13%, in Tribune de Genève, le 11.10.2012.

⁵¹ ATS/TDG, Genève vise un taux unique à 13%, in Tribune de Genève, le 11.10.2012.

⁵³ Bürge C., Bourget L., Interview de David Hiler, « Genève doit se remettre en question », in l'Hebdo, 24.04.2012.

⁵⁴ Bernet C., David Hiler: «Pas touche aux allègements fiscaux», Le gouvernement veut conserver cet outil de promotion économique.

Il s'oppose à l'initiative socialiste qui veut les supprimer in La Tribune de Genève, le 20.06.2012.

⁵⁵ Extrait du courrier d'une coalition d'une douzaines d'associations, coordonné par David Matthey-Doret, Directeur du DOCIP, envoyé lors de l'annonce de la suppression de l'Office des droits humains, octobre 2012.

« Dans un monde changeant, où les entreprises déménagent au gré des conditions fiscales qui leur sont proposées, miser sur les rentrées fiscales des entreprises multinationales pour nourrir les caisses publiques est une stratégie risquée. [...] pour affronter l'avenir sereinement, Genève devrait avant tout développer son économie locale et réduire sa dépendance financière à l'égard des grandes sociétés multinationales ». ⁵⁶ Postés sur son blog et parus dans des articles de journaux, ces propos ont suscité un tollé.

Au Canton comme à la Ville, ces deux opinions ne reflètent pas la position de toutes les autorités mais soulève l'idée qu'un renforcement des cohérences des politiques en faveur des droits humains est nécessaire. Comme nous l'avons dit plus tôt, le respect des droits humains est avant tout une question de volonté politique qui doit être guidée par les obligations internationales de la Suisse.

2. Un pas en avant, deux pas en arrière ?

La Fédération genevoise de coopération (FGC) regroupe une cinquantaine d'associations genevoises actives dans le domaine de la coopération internationale au développement et/ou l'information et la sensibilisation sur les relations Nord-Sud. ⁵⁷ Les projets de la FGC visant à soutenir l'agriculture paysanne dans les pays du Sud, à renforcer les mouve-

ments sociaux, à favoriser le développement rural et à partager le savoir-faire ont des impacts incontestablement positifs sur le droit à l'alimentation des populations des pays du Sud.

La Ville, le Canton et une vingtaine de communes genevoises sont les principaux bailleurs de fonds de la FGC. En 2011, le montant des subventions accordées par la Ville de Genève au titre de « la coopération au développement et de l'aide humanitaire » s'élevait à 250'000 francs suisses. ⁵⁸ En 2012, la Ville de Genève a consacré 0,6% de son budget à la solidarité internationale (50% à la FGC et 50% à des projets directement choisis). A titre de comparaison, en 2000, cette proportion était de 0,21% ⁵⁹, mais la Ville compte atteindre les 0,7% en 2014 (taux recommandé par les Nations Unies).

Concernant le Canton, le total des dépenses en faveur de la solidarité internationale en 2011 s'élevait à près de 15 millions de francs suisses. ⁶⁰ Cette somme faramineuse à première vue, ne correspond en fait qu'à environ 0,2% de son budget, bien que le canton y consacre des sommes toujours plus importantes. ⁶¹

La question brûlante est la suivante : les projets financés au Sud dédouanent-ils les Etats européens de leur responsabilité ? Construire un puits au Sud résout-il la question de l'accès à l'eau si celui-ci est précisément menacé par les agissements des entreprises du Nord ? Il faudrait changer le cadre global, et régler

le fond du problème. Raviera Rulli, auteure d'une brochure sur la souveraineté alimentaire pour la FGC affirme : « La souveraineté alimentaire implique une analyse approfondie des relations Nord-Sud. Il n'y aurait pas de sens à développer des projets au Sud en faisant abstraction des politiques mises en place par les pays du Nord. A une époque où la crise alimentaire, sociale et économique mondiale s'aggrave, il est important que les ONG contribuent à la sensibilisation et à la mobilisation face aux politiques néolibérales. Si elles veulent rester cohérentes jusqu'au bout, les ONG du Nord se retrouvent forcées dans une situation très inconfortable. C'est un véritable défi, pour elles, de jouer entre leur dépendance vis-à-vis de l'Etat et la critique des politiques publiques ». ⁶²

La question se répète lorsque l'on parle de l'évasion fiscale des pays en développement vers la Suisse. Peter Niggli, Président d'Alliance Sud rappelle que la balance entre les millions qui arrivent dans le paradis fiscal qu'est la Suisse et l'aide publique au développement qui en ressort, est très inégale.

« On estime à 5 milliards de francs suisses les recettes de l'évasion fiscale et à 20 milliards les excédents de l'exportation, ce qui amène le total de l'argent gagné sur le dos du Sud à 25 milliards. [...] En face, le budget de la Confédération alloué à l'aide au développement est de 1,6 milliards. On gagne bien plus que l'on donne ! ». » ⁶³

De nouveau dans ce chapitre, nous pouvons constater que la cohérence est nécessaire

pour aller en direction de la réalisation des droits humains et en particulier du droit à l'alimentation dans les pays du Sud.

3. Les pistes abordées lors des conférences pour une meilleure cohérence

Qu'est-il possible de faire au niveau local afin de mieux respecter les droits humains et d'aller vers une meilleure cohérence ?

Tout d'abord soulignons-le, la Ville et le Canton ne nous ont pas attendu pour agir : le 11 octobre 2012, Mme Salerno nous apprenait que **la Ville avait nettoyé son portefeuille**. En effet la Ville a retiré de son portefeuille d'actions et d'obligations (de 33 millions de francs suisses) toutes les actions douteuses, opaques ou qui avaient attiré au secteur du négoce des matières premières, et avait redirigé ces investissements dans les secteurs social et environnemental. « Le Conseil administratif a décidé d'adopter une « Charte éthique » établissant des principes d'investissement socialement responsables. La Charte permettra d'encadrer la stratégie de placements de la Ville de Genève et exclura tout investissement dans le nucléaire, la vente d'armes ou la pornographie ». ⁶⁴ Un nettoyage similaire a été effectué pour les caisses de pension du personnel de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale.

⁵⁵ Salerno S., *Attirer des multinationales, pour qui et pourquoi ?* Bis., 03.08.2011, www.sandrinesalerno.ch

⁵⁶ Ibid

⁵⁷ FGC, <http://www.fgc.ch/>

⁵⁸ Ville de Genève, http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_1/Publications/projets-soutenus-dgvs-liste-2011-ville-de-geneve.pdf

⁵⁹ Ville de Genève, <http://www.ville-geneve.ch/themes/geneve-ville-internationale/solidarite-internationale/>

⁶⁰ Rapport annuel 2011, <http://www.ge.ch/ssi/doc/rapports/Rapport-2011.pdf>

⁶¹ Budry E., *Aide au développement: le Canton reste loin du compte*, in *La Tribune de Genève*, 13.01.2011.

⁶² Rulli J., *La souveraineté alimentaire dans les projets de développement Perspectives latino-américaines*, FGC 2010.

⁶³ Cancela P., *La schizophrénie des politiques publiques d'aide au développement*, in *Le Courrier*, 14.04.12.

⁶⁴ Waelti C., *La Ville de Genève adopte le « Principe de l'investissement socialement responsable »*, site de la Ville de Genève, <http://www.ville-geneve.ch>, oct. 2010.

Soutenir l'agriculture paysanne de proximité, comme l'a rappelé Léa Winter, Coordinatrice de l'*Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*⁶⁵, lors de la conférence pour la Journée mondiale de l'alimentation, est primordial. Selon Léa Winter, non seulement le consommateur peut agir en achetant localement mais la Ville aussi, en soutenant les coopératives maraîchères comme les Jardins de Charrotons, de Cocagnes et bien d'autres. Mme Salerno nous rappelle à ce titre que la Ville soutient de nombreux projets d'agriculture de proximité à travers l'Agenda 21, mais aussi des projets d'information pour le consommateur à travers, par exemple, le festival agri-culturel Food Focus.

Léa Winter recommande également aux autorités de la Ville de **ne pas accueillir les réunions d'accapareurs** de terres, et aux autorités du Canton de ne pas soutenir ces rassemblements. Elle convie la population à dénoncer ces réunions en participant aux manifestations organisées par le *Collectif contre le trading des produits agricoles*.⁶⁶

Nabil Marc Abdul-Massih d'INOKS Capital propose la **création d'un label d'investissements responsables** que le Canton pourrait adopter et faire adopter aux banques et aux multinationales présentes sur son territoire. Cependant, comme nous l'avons vu, il est important de mettre l'accent sur le fait que ces chartes et autres labels ne doivent pas être volontaires mais bien contraignants et qu'ils ne doivent pas servir à camoufler les

accaparements de terres en investissements responsables.

Le soutien politique à des initiatives comme celle contre la spéculation sur les denrées alimentaires lancée par les jeunes socialistes est indispensable.

De même, il est essentiel de maintenir voir d'accroître **le soutien financier** aux projets visant à renforcer les mouvements sociaux qui défendent les droits des paysan-n-e-s dans le monde, entre autres à travers le financement des projets des membres de la FGC. Par ailleurs, tous les projets concernant la question de la cohérence des politiques publiques doivent être encouragés afin d'informer le public sur ces questions et de sensibiliser les autorités sur les obligations internationales qu'elle sont tenues de respecter.

Enfin, nous recommandons la création d'un **Observatoire des cohérences des politiques publiques** qui aurait pour mission de veiller à l'application des traités internationaux sur les droits humains. Ce projet a été initié il y a quelques années par des chercheurs de l'Institut de hautes études internationales et du développement (l'IHEID), mais n'a jamais vu le jour faute de financements.⁶⁷ Il serait pertinent de le remettre à l'ordre du jour et de demander le soutien des autorités genevoises pour le voir aboutir.

⁶⁵ L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition 2012, *Qui décide des questions d'alimentation et de nutrition à l'échelle mondiale - Stratégie pour reprendre le contrôle*, Heidelberg, Stuttgart et Utrecht: *Brat für die Welt*, FIAN International et ICCO, 2012. www.rtfn-watch.org/fr

⁶⁶ FIAN Suisse, <http://www.fian-ch.org/wp-content/uploads/iajgcegf.png>

⁶⁷ Cancela P., *La schizophrénie des politiques publiques d'aide au développement*, in *Le Courier*, 14.04.12.

CONCLUSION

Le droit à l'alimentation est un droit fondamental reconnu par le droit international qui consacre le droit de chaque personne à se nourrir par elle-même dans la dignité. En adhérant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) en 1992, la Suisse s'est engagée à respecter, protéger et réaliser le droit à l'alimentation, sur son territoire et dans les pays tiers. Le Comité des DESC des Nations Unies, chargé de veiller à l'application du PIDESC, permet à la société civile de tous les États parties de participer au processus et de venir témoigner des cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels dont ils sont victimes dans leur pays.

Siège européen des Nations Unies, Genève accueille également sur son territoire de nombreuses organisations humanitaires, de coopération au développement ou encore de droits humains. Mais si Genève est mondialement connue comme Capitale des droits humains, elle l'est tout autant pour ses activités financières et de négoce. Classée au sixième rang mondial des principales places financières, Genève abrite par ailleurs le siège de nombreuses multinationales. Toutes ces activités participent à la renommée internationale de la Cité et font de Genève une Ville aux mille facettes ayant de multiples impacts au-delà de ses frontières.

Comme nous avons pu le voir, ces différentes activités peuvent parfois donner lieu à des contradictions. Des violations de droits humains et du droit à l'alimentation en particulier, causées par des activités de multinationales basées à Genève, ont été illustrées par des cas concrets. Et bien que le rôle de Genève dans la spéculation sur les produits alimentaires ne peut être établi précisément, nous avons pu décrire les impacts de la spéculation des banques suisses et présenter les mesures qui pourraient renforcer la protection du droit à l'alimentation dans les pays du Sud.

Les luttes de la société civile et des mouvements paysans en faveur du droit à l'alimentation, tant au Nord qu'au Sud, ont été passées en revue en mettant l'accent sur les activités de plaidoyer menées à Genève, siège des Nations Unies.

Enfin, en suivant le fil rouge du droit international, nous avons pu donner des pistes au niveau local pour une meilleure cohérence des politiques en faveur des droits humains. Rappelant qu'en tant qu'État partie au PIDESC, les autorités suisses - et donc genevoises - ont l'obligation de respecter, protéger et réaliser les droits humains, en les faisant primer sur les intérêts économiques.

Enfin, rappelons que chacun de nous peut agir en faveur des droits humains là où il se trouve. Nous, habitant-e-s de Genève, nous pouvons agir pour améliorer le respect et la réalisation des droits humains dans les pays du Sud en exigeant de nos représentant-e-s politiques qu'ils fassent respecter au niveau local les engagements internationaux pris par la Suisse.

Liste des conférences et participants de la Campagne « Accès À l'Alimentation : un triple A pour Genève ? » :

14 mars 2012 – Droit des paysan-n-e-s et entreprises transnationales : quelle régulation ?

Avec : Michaël Nanz (FIAN Suisse), Valentina Hemmler Maïga (UNITERRE), Henry Saragih (La Via Campesina), Christophe Golay (FIAN Suisse), Melik Özden (CETIM), Chantal Peyer (Pain pour le prochain).

17 avril 2012 – Marinaleda, le rêve de la Terre, une utopie devenue réalité ?

Avec : Maria Carmen Garcia Bueno (Sindicato de Obreros del Campo - SOC), Valentina Hemmler Maïga (UNITERRE), Philippe Sauvin (L'autre syndicat).

11 Octobre 2012 – Accès à l'alimentation : le rôle de Genève

Avec : Nicolas Maystre, (CNUCED), Nabil Marc Abdul-Massih (INOKS Capital S.A.), Yanik Marguerat (Fédération genevoise de coopération), Léa Winter (Coordinatrice de l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition), Maria Jesus Alonso Lormand (Directrice de la solidarité internationale), Sandrine Salerno (Conseillère administrative de la Ville de Genève)

15 Novembre 2012 – Souveraineté alimentaire et droit à l'alimentation en Équateur

avec : Lizardo Zhagui Pérez (Représentant des communautés autochtones et paysannes), Enith Elisa Flores Chamba (FIAN Équateur), Ana María Suárez Franco (FIAN International)

BIBLIOGRAPHIE

Publications, articles, communiqués de presse :

ATS/TDG, Genève vise un taux unique à 13%, Tribune de Genève, le 11.10.2012.

Bach P., Genève sur le point d'offrir un demi-milliard aux entreprises, in Le Courrier, 12.11.2012.

Baxter J., Ruée sur les terres africaines, In le Monde Diplomatique, janvier 2010, <http://www.monde-diplomatique.fr/2010/01/BAXTER/18713>

Bernet C., David Hiler: «Pas touche aux allègements fiscaux», Le gouvernement veut conserver cet outil de promotion économique. Il s'oppose à l'initiative socialiste qui veut les supprimer. In La Tribune de Genève, le 20.06.2012.

Budry E., Aide au développement: le Canton reste loin du compte, in La Tribune de Genève, 13.01.2011.

Bürge C., Comment Genève est devenue la capitale mondiale du trading, in l'Hebdo, mars 2011.

Bürge C., Bourget L., Interview de David Hiler, «Genève doit se remettre en question», in l'Hebdo, 24.04.2012.

Cancela P., La schizophrénie des politiques publiques d'aide au développement, in Le Courrier, 14.04.12.

Coalition DESC, Lignes directrices pour la mise en œuvre des recommandations des experts du Comité des droits économiques sociaux et culturels des Nations Unies, 2011

Comité DESC, Observation générale 12

Déclaration de Berne, Genève, paradis du pétrole, <http://www.evb.ch/fr/p20045.html>

Déclaration de Berne, Swiss trading SA, La Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières, Editions d'en bas, 2011.

Deschamps-Léger L., Knapp L., Waeber A., Le droit à une alimentation adéquate à Genève, Résultats d'enquête et recommandations aux autorités genevoises, FIAN Suisse, 2010.

De Schutter O., Acquisitions et locations de terres à grande échelle: ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'homme, Conseil des droits de l'homme, Treizième session, 28 décembre 2009.

FAO, Etude de cas sur le droit à l'alimentation: Brésil, 2004.

Fédération Bancaire Française, L'Investissement Socialement Responsable (ISR), Les mini-guides bancaires, 2010.

Food and water Watch, Cargill, a threat to food and farming, Washington, Oct. 2009.

Geneva trading and shipping association Presse release, Matières premières: des métiers qui ont le vent en poupe à Genève, in Le Temps carrière, www.gtsa.ch/press-release.

Golay C., Droit à l'alimentation et accès à la justice, Editions Bruylant, 2011.

Golay C., Droit à l'alimentation et accès à la justice: Exemple au niveau national, régional et international, FAO, Rome, 2009.

Kaldor N., (1939), Spéculation et stabilité économique, In: Revue française d'économie. Volume 2 N°3, 1987.

L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition 2012, Qui décide des questions d'alimentation et de nutrition à l'échelle mondiale - Stratégie pour reprendre le contrôle, Heidelberg, Stuttgart et Utrecht: Brot für die Welt, FIAN International et ICCO, 2012. www.rtfn-watch.org/fr

Pain pour le prochain, Les agrocarburants de la Sierra Leone ne font pas sens, Communiqué de presse, 24 septembre 2012.

Pain pour le Prochain, Action de Carême, L'accaparement des terres, La course aux terres aggrave la faim dans le monde, Collection Repères, 2010.

Philippe Bach, Genève sur le point d'offrir un demi-milliard aux entreprises, in Le Courrier, 12.11.2012.

Rulli J., La souveraineté alimentaire dans les projets de développement Perspectives latino-américaines, FGC, 2010.

Salerno S., Attirer des multinationales, pour qui et pourquoi ? Bis., 03.08.2011, www.sandrinesalerno.ch

Salerno S., Rentrées fiscales: une hyper-dépendance inquiétante, 23.12.2011, www.sandrinesalerno.ch

Swissbanking, communiqué de presse, Le secteur bancaire en pleine mutation, perspectives d'avenir pour les banques suisses, Etude conjointe de l'Association suisse des banquiers et du Boston Consulting Group sur la place bancaire suisse, septembre 2011.

Uniterre, FIAN, CETIM, Communiqué de presse, Conseil des droits de l'homme: vers une meilleure protection des droits des paysannes et des paysans, Genève le 28 septembre 2012, www.fian-ch.org

Uniterre, OMC et libre-Echange, Bunge, Cargill et Migros se font du blé, mais les paysans sont sur la paille!, 23 décembre 2009.

Waelti C., La Ville de Genève adopte le «Principe de l'investissement socialement responsable», site de la Ville de Genève, <http://www.ville-geneve.ch>, oct. 2010.

Ziegler J., Destruction massive, Géopolitique de la faim, Editions du seuil, 2011.

Ziegler J., Le droit à l'alimentation, rapport du rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, ONU, 2006.

Ziegler J., Quand le riz devient un produit financier, in Le monde Diplomatique, fév.2012

Ziegler J., Golay C., Mahon C., Way S.A., The fight for the right to food. Lessons learned, Palgrave Macmillan, London, 2011..

Magazine :

Aspects, Le magazine de la Chambre France-Suisse pour le commerce et l'industrie, La place de Genève au cœur du négoce international, février 2012.

Sites internet :

L'autre côté du monde, Historique de l'humanitaire et de la coopération suisse, <http://humem.ch.domitius.sui-inter.net/cms/index.php/fr/expo/la-suisse-humanitaire>

Canton de Genève, Solidarité internationale, Rapport annuel 2011, <http://www.ge.ch/ssi/doc/rapports/Rapport-2011.pdf>

Cargill, <http://www.cargill.com/worldwide/switzerland/fr/index.jsp>

De Schutter O., <http://www.srfood.org/index.php/fr/right-to-food>

DFAE, La Genève internationale, <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/geint.html>

Droit sans frontières, <http://www.droitsansfrontieres.ch/fr/>

FIAN Suisse, <http://www.fian-ch.org/wp-content/uploads/iajgcegf.png>

FGC, <http://www.fgc.ch/>

Haut commissariat aux droits de l'Homme - <http://www2.ohchr.org/french/issues/food/index.htm>

Jetfin, http://www.jetfin.com/agro2011-geneva/eventinfo_en.php

Ville de Genève, Genève, carrefour économique et financier, <http://www.ville-geneve.ch/themes/geneve-ville-internationale/carrefour-economique-financier/>

Ville de Genève, Organisations non gouvernementales, <http://www.ville-geneve.ch/themes/geneve-ville-internationale/capitale-onusienne-diplomatique/organisations-non-gouvernementales/>

Ville de Genève, Place financière, <http://www.ville-geneve.ch/histoire-chiffres/place-financiere/>

Ville de Genève, http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_1/Publications/projets-soutenus-dgvs-liste-2011-ville-de-geneve.pdf

<http://www.ville-geneve.ch/themes/geneve-ville-internationale/solidarite-internationale/>



Siège européen des Nations Unies, Genève accueille sur son territoire de nombreuses organisations humanitaires, de coopération au développement ou encore de droits humains. Mais si Genève est mondialement connue comme Capitale des droits humains, elle l'est tout autant pour ses activités financières et de négoce. Classée au sixième rang mondial des principales places financières, Genève abrite par ailleurs le siège de nombreuses multinationales.

Toutes ces activités participent à la renommée internationale de la Cité et font de Genève une Ville aux mille facettes et ayant de multiples impacts au-delà de ses frontières.

Cependant, la Suisse ayant adhéré au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), les autorités fédérales, cantonales et communales ont l'obligation de respecter, protéger et réaliser les droits humains, et en particulier le droit à l'alimentation en Suisse et à l'étranger. Nous verrons que ce n'est pas toujours le cas à Genève.